



Protocole Sanitaire Les Hôtels Nouvelles-France

Les Hôtels Nouvelle-France s'engagent à respecter les normes de santé publique tel que recommandé par le réseau de santé publique en santé au travail publié par l'Institut National de Santé Publique du Québec. Vous pouvez suivre le lien suivant afin d'observer l'ensemble des [recommandations](#) :

Le bien-être, la santé et la sécurité de nos clients et employés sont primordiales pour notre entreprise et conséquemment, nous surveillons de très près la situation et nous adaptons les procédures recommandées.

Voici un résumé des mesures préventives afin de minimiser les risques à l'intérieur de l'établissement et ainsi promouvoir la sécurité et le bien-être de nos clients et équipes de travail.

- 1) Tous les employés sont avisés de ne pas se présenter au travail s'il présente des symptômes suggestifs tel que la fièvre, la toux, des difficultés respiratoires ou quels que soient autres symptômes selon le site [officiel suivant](#) :
- 2) Nous faisons la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition de tous, le matériel nécessaire (solutions hydro alcooliques à plus de 60%, eau courante avec savon, mouchoirs jetables, etc.).
- 3) Nous encourageons fortement en tout temps une distance minimale de 2 mètres entre toute personne (clients, employés) à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
 - a. Installation de repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes ou autres structures pour inciter à la distance de 2 mètres.
 - b. Des insignes et affiches sont installés afin de rappeler aux clients les mesures de distanciation physique à respecter dès l'arrivée à l'hôtel.
 - c. Aucune réunion ou rassemblement
 - d. Tout le matériel non-nécessaire est retiré des aires communes (documents, revues, bibelots, etc.)
- 4) L'arrivée et le départ des clients
 - a. Des distributeurs de solution hydro alcoolique pour la désinfection des mains, accompagnés d'affiches est disponible.
 - b. La distanciation avec le réceptionniste sera maintenue à 2 mètres en tout temps.
 - c. Limiter les échanges de billets et d'espèces.
 - i. Nous privilégions les paiements en cartes de crédits.
 - d. La désinfection des terminaux est faite plusieurs fois par quart de travail.
- 5) Assignation des unités d'hébergement
 - a. L'assignation des unités d'hébergement se fait avec une distanciation vis-à-vis la prochaine chambre occupée. *
 - b. Un délai minimal de 24 heures octroyé entre l'occupation des unités *
- 6) Entretien des chambres (unités d'hébergement)
 - a. Lors du séjour, l'entretien ménager sera réduit au strict minimum et aux essentiels durant le même séjour d'un client.
 - b. Aucun entretien ne sera effectué si le client doit rester à même la chambre à moins qu'il soit possible de respecter la distanciation de 2 mètres.
 - c. Des produits nettoyants et désinfectants seront utilisés.
- 7) Les services non essentiels
 - a. Les zones non essentielles telles que la piscine, le spa, la salle de remise en forme, la salle de réunion, le coin séjour seront toutes restreintes afin de limiter toute forme de rassemblement.

* Certains facteurs hors de contrôle pourraient en limiter la possibilité.